

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022

Le douze juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Charles Robbe de la commune sous la présidence du Maire, Monsieur Michel MOREL.

Etaient présents :

Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD (arrivée à 19h11), Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Denis BERTIN-GUYON, Marie-Christine POIX, Antoine GRAF, Roxane RAWYLER, Anthony BONNEFOY, Christel GERBER, Daniel POIX, Jean-Charles CATTIN, Danièle BIESSE, Denis POIX-DAUDE.

Absents excusés :

Rose-May GIORGIANNI donne procuration à Denis BERTIN-GUYON ; Eric BARBE donne procuration à Jean-Baptiste GALLIOT, Céline BLONDEAU donne procuration à Aurélie WALTZER, Daniel GRAF donne procuration à Denis POIX-DAUDE.

Absente :

Isabelle ANDREZ.

Secrétaire de séance :

Denis BERTIN-GUYON.

Aucune observation sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2022. Monsieur le Maire vérifie que le quorum est atteint, et ceci fait, il déclare la séance du conseil municipal ouverte.

01°)- CONVENTION GIRODMEDIAS

M. Denis BERTIN-GUYON, Adjoint au Maire propose de renouveler le partenariat avec la société GIRODMEDIAS et présente à l'assemblée délibérante la nouvelle convention sur huit ans, pour la mise en place de mobiliers urbains sur le domaine public communal de la commune, sans contrepartie financière.

Celle-ci comprend la mise en place de mobiliers de communication tels que :

- 6 planimètres publicitaires recto-verso au format de 2m2 (dont 2 déroulants)
- 1 journal électronique full color (exploitation à 50% de messages institutionnels ou associatifs et à 50% publicitaire exploité par GIRODMEDIAS),
- 3 radars pédagogiques
- 1 borne tactile d'informations

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Voté à l'unanimité -

02°)- DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOC. ELA

M. Aurélie WALTZER, Adjointe au Maire, informe l'assemblée délibérante de la sollicitation de l'association ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies fondée en 1992 et parrainée par Zinedine Zidane) pour l'octroi d'une subvention de 150€.

Cette demande intervient dans le cadre de l'opération citoyenne **METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE** soutenue chaque année par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse depuis 1994, auquel le groupe scolaire de la JOUGNENA a participé.

Le Conseil Municipal vote la subvention comme demandé.

Voté à l'unanimité –

03°)- DEMANDE DE PORTAGE FONCIER à l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DOUBS BFC – CESSIION DES DROITS DU BAILLEUR – INDEMNISATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE DU BAR RESTAURANT « CHEZ FRANCKIE »

Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD, Adjointe au Maire, expose au conseil municipal qu'il est prévu sur la commune Jougne l'acquisition du bar-restaurant chez Frankie figurant au cadastre sous les références suivantes : section AH n°2, AH n°109, AH N°112 sises 5 rue du Télésiège d'une surface cadastrale de 5a 78ca.

L'adjointe propose que le portage du foncier de l'opération soit confié à l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF) ; Conformément à l'avis de valeur rendu par France Domaine, l'acquisition par l'EPF pour le compte de la commune aura lieu **moyennant le prix de 360.000,00 €** (Prix des droits du preneur (famille VAYER) : 200 000€, compensation cessation d'activité/Licence IV/Mobilier : 30 000€ ; **A cela s'ajoute la compensation des droits du bailleur : 130 000€**).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette affaire.

Voté à la majorité- 16 POUR / 2 ABSTENTIONS (Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE)

Questions et informations diverses :

- M. le Maire remercie chaleureusement le Comité d'animation de Jougne et l'ensemble des bénévoles ayant permis l'organisation du 9 juillet : le temps fut à l'image de la soirée !
- M. le Maire remercie également Denis BERTIN-GUYON pour la co-organisation avec une équipe extérieure dédiée, de la célébration de la connexion de la fibre entre la France et la Suisse.
- M. le Maire informe l'assemblée que l'affaire qui oppose M. ORDINAIRE à la commune au sujet d'une partie du mur des remparts suit son cours : un relevé topographique avec un géomètre a été commandé.
- L'assemblée est informée que la subvention octroyée par l'ADEME au titre de l'installation de pompes à chaleur géothermiques pour le groupe scolaire, ne sera pas soldée, faute de transmission des documents de fin d'opérations dans le délai imparti par la personne alors en charge du dossier en 2019. La commune garde cependant le bénéfice de l'acompte.
- Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune est imposée au même titre qu'une entreprise, pour la production d'électricité par la microcentrale. En tant que personne morale, le taux d'imposition sur les bénéfices est de 28%. Le paiement rétroactif de cet impôt, depuis 2018, est demandé à la commune.
- Pour la sécurité au sein de la commune, l'équipe municipale se renseigne pour la mise en place de zones réglementées à 20km/h.

Séance levée à 19h36

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Denis BERTIN-GUYON**



**LE MAIRE,
Michel MOREL**